

Les êtres comptent toujours plus que les choses ou que les actes.

Cette charte a pour objet de promouvoir le mieux être des patients, tout en donnant aux soignants un cadre de travail serein et motivant.

I. Respect des règles générales d'intimité et de courtoisie

1. Toujours frapper à la porte avant d'entrer dans la chambre.
2. Respecter les règles de politesse et de courtoisie habituellement en usage.
3. Respecter l'intimité pendant la toilette.

II. Respect individualisé

1. Adapter les soins et y consacrer un temps en accord avec le rythme du patient.
2. Expliquer au patient ce qu'on va faire, puis pendant la réalisation de l'acte.
3. Respecter les habitudes de vie du patient.
Individualiser les soins et l'accompagnement.
4. Assurer les soins nécessaires aux besoins et au confort du patient.
5. Prise en compte des douleurs ressenties, tant sur le plan psychologique, que sur le plan médical.

III. Reconnaissance de ce qui est exprimé

1. Reconnaître les douleurs psychiques du patient, même si on ne peut y remédier.
2. Reconnaître les souhaits exprimés par le patient, même quand on ne peut les satisfaire.
3. Utiliser la considération et la reconnaissance, ne jamais gérer un mal être par le déni.
4. Ne porter aucun jugement, ni envers le patient, ni envers ses proches.
5. Accompagner les proches dans ce qu'ils expriment, car cela fait partie de la qualité globale des soins.

IV. Qualité de la vie sociale

1. Favoriser le lien du patient avec la société, et avec ses proches.
2. Répondre au besoin de communication et d'accomplissement personnel du patient.
3. Proposer au patient un espace de vie adapté et convivial, tenant compte de ses capacités.
4. Veiller à la qualité de cet espace de vie : propreté, odeurs, niveau sonore, décoration.
5. Respecter la religion quelle qu'elle soit, ou l'absence de religion, du patient.

V. Autonomie*

1. Dans la mesure de sa sécurité et du respect d'autrui, permettre au patient de choisir lui-même les règles de sa conduite, la direction à donner à son existence.
2. Eviter de faire à la place du patient ce qu'il peut faire lui-même. Si nécessaire, le faire avec lui.
3. Maintenir la continence du patient le plus longtemps possible en le conduisant aux toilettes.
4. Permettre au patient de demander de l'aide en mettant une sonnette à sa disposition.

*Autonomie vient du grec *autonomos* :

De *auto* (soi-même) et *nomos* (lois). C'est-à-dire « régi par ses propres lois ».